

## LE SERVICE ET L'ACTION DANS LES PROGRAMMES DE L'IB

La philosophie véhiculée dans les programmes de l'IB est en constante évolution et ainsi en va-t-il du volet *Service et action*. Le service, en tant que manifestation de l'engagement par l'action, est depuis toujours une valeur partagée par l'ensemble de la communauté de l'IB. Les apprenants de l'IB cherchent à faire preuve d'altruisme au sein de leur communauté, à s'investir personnellement dans des actions au service des autres, et à agir de manière constructive par rapport aux autres et à l'environnement. L'action responsable lorsqu'elle est liée de près à une recherche soutenue et à une réflexion critique, permet aux jeunes comme aux adultes de développer les qualités décrites dans le profil de l'apprenant de l'IB, qui s'avèrent essentielles pour leur permettre de mener à bien leurs études ultérieures et leur vie d'adultes.

L'action entreprise dans le cadre du PÉI est une composante essentielle du processus d'apprentissage et ce à deux niveaux, en tant que principe de la philosophie pédagogique du programme et en tant que concrétisation de l'apprentissage des élèves. Le PÉI a pour objectif d'aider les élèves à acquérir leur propre compréhension du monde, développer leur perception d'eux-mêmes et assumer des responsabilités adaptées à leur âge dans la communauté.

Les enseignants peuvent inciter les élèves à appliquer le contenu disciplinaire pour mettre en place des initiatives et des partenariats visant à répondre à des besoins authentiques en s'appuyant sur un modèle d'apprentissage par le service.

L'apprentissage aboutissant à une action dans le but de répondre **à un véritable besoin** de la communauté prend tout son sens lorsqu'il permet aux élèves d'entreprendre des initiatives qui font intervenir leurs intérêts, leurs compétences et leurs talents. Par la suite, grâce à leur **réflexion sur l'activité** de service qu'ils auront entreprise, les élèves pourront mieux comprendre la communauté et le monde dans lesquels ils vivent, ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer pour améliorer leur vie et celles des autres et les responsabilités qui en découlent.

Certains établissements, comme l'École polyvalente Saint-Jérôme, ont déjà des liens bien établis avec différents partenaires de la communauté qui peuvent fournir un cadre pour les activités de service aux élèves. Les élèves qui choisissent de s'impliquer auprès de ceux-ci doivent jouer pleinement leur rôle afin de comprendre les besoins actuels dans le cadre de ces relations et de vérifier en quoi leurs actions sont profitables aux autres.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE DU PÉI POUR LE SERVICE

En bénéficiant de conseils et d'un soutien adéquats, les élèves du PÉI doivent atteindre les objectifs d'apprentissage énoncés ci-après dans le cadre des activités de service en tant qu'action qu'ils entreprennent :

- A) prendre davantage conscience de leurs points forts et des points qu'ils peuvent améliorer;
- B) relever des défis qui les amènent à développer de nouvelles compétences;
- C) discuter d'activités initiées par les élèves, les évaluer et les planifier;
- D) faire preuve de persévérance dans les actions qu'ils entreprennent;
- E) travailler en collaboration avec les autres;
- F) développer leur sensibilité internationale à travers l'engagement mondial, le multilinguisme et la compréhension interculturelle;
- G) prendre en considération la portée éthique de leurs actes.

Ces objectifs d'apprentissage précisent la nature de la réflexion personnelle que les élèves doivent mener sur le service en tant qu'action. Tous ces objectifs d'apprentissage sont étroitement liés aux qualités du profil de l'apprenant de l'IB et aux compétences spécifiques aux approches de l'apprentissage. La participation aux activités de service peut permettre aux élèves de développer leur confiance en eux et les inciter à réguler eux-mêmes leur apprentissage.

## PLANIFICATION DU SERVICE EN TANT QU'ACTION

Le secteur du PÉI de l'école doit planifier des occasions qui permettront aux élèves de participer à des activités de service avec la communauté. Les activités de service doivent être adaptées aux circonstances locales et prendre en considération le stade de développement des élèves, leurs aptitudes et leurs préférences. Les élèves des dernières années du programme (principalement en 4<sup>e</sup> secondaire) doivent, en recevant des conseils adéquats, développer la portée et la nature des activités de service qu'ils entreprennent et assumer la responsabilité de la planification, de l'organisation et de la mise en œuvre de ces activités de façon à rendre compte de leur progression quant à leur autonomie et leur maturité.

En plus de faire partie du processus de planification des unités du PÉI, l'action peut également prendre la forme de propositions d'idées et d'occasions qui permettent aux élèves de choisir d'agir ou d'organiser des actions passant par le service avec les autres, ou se manifester dans l'utilisation des contextes mondiaux qui incitent les élèves à entreprendre leurs propres recherches sur les manifestations locales de problématiques mondiales.

Parmi les nombreuses pratiques développées pour l'atteinte des objectifs du programme de service dans le cadre du PÉI, soulignons celles qui seront privilégiées dans notre établissement : l'implication dans la planification d'actions, la réflexion critique, les liens avec les qualités du profil de l'apprenant, ainsi que la responsabilité d'agir en faisant preuve d'intégrité personnelle et institutionnelle.

L'accent devra être mis sur la qualité du service rendu plutôt que sur un système de calcul des heures consacrées aux activités de service. Les activités de service devront donc être significatives. Pour qu'un projet soit considéré à long terme, par contre, il devra obligatoirement s'étaler sur 15 heures et plus.

L'élève devra démontrer tout au long des 5 années du programme qu'il a pu entreprendre des actions de service avec les autres, se renseigner sur des questions importantes, informer les autres, s'investir dans la défense d'une cause, organiser et mener des actions à titre individuel et collectif.

Finalement, afin de pouvoir prétendre à l'obtention du certificat du PÉI, les élèves sont tenus de satisfaire aux exigences relatives à la participation au service communautaire fixées par leur établissement scolaire, conformément aux objectifs d'apprentissage de l'IB.